

# Commission 1 (35 membres) Éducation, formation et emploi



- 1er collège : représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées
- 2ème collège : représentants des organisations syndicales de salariés
- 3ème collège : représentants des organismes participant à la vie collective
- 4ème collège : personnalités qualifiées

Commission suivie par :

